



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 64882

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la difficulté d'adéquation entre l'offre et la demande dans le domaine de l'industrie hôtelière. Les formations proposées aux jeunes arrivant sur le marché du travail manquent parfois d'adéquation avec les besoins réels des entreprises. Aussi, il lui demande s'il est prévu de répondre à une attente forte des employeurs dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le secteur de l'industrie hôtelière est une industrie de main-d'oeuvre. Ses métiers s'inscrivent dans le vaste ensemble des emplois de service. L'une de ses caractéristiques principales est la diversité qui s'exprime à travers les natures et les gammes des activités, la taille et la localisation des établissements. Le secteur est créateur d'emploi et peine paradoxalement à recruter. C'est pourquoi l'État a le devoir d'apporter tout son appui dans ce domaine. La politique de formation professionnelle continue de la branche hôtellerie-restauration est négociée par les partenaires sociaux au sein d'instances paritaires nationales et régionales : les commissions nationales et régionales paritaires de l'emploi de l'industrie hôtelière (CNPE/IH-CRPE/IH) et le fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière (FAFIH). La CRPE/IH représente la branche auprès des institutions régionales et notamment des conseils régionaux depuis la décentralisation de la formation professionnelle. En région PACA, la profession, collectivement et paritairement, a signé un accord tripartite, État-région-branche, et fixe les orientations en matière d'adéquation emploi-formation que ce soit tant sur le schéma des formations initiales, continues, professionnalisantes et qualifiantes que sur l'alternance. Face à la pénurie des salariés, la branche retient comme objectif prioritaire de conserver plus longtemps les salariés en s'appuyant sur les moyens de la formation professionnelle continue qu'elle gère et en développant simultanément la certification des compétences acquises. Une campagne de communication vient d'être effectuée par l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), en collaboration avec l'État, le FAFIH et l'ANPE. Elle a pour objectif de mieux faire comprendre aux jeunes et à leurs parents les possibilités d'évolution de carrière et de formation, dans les métiers de l'hôtellerie-restauration. Deux « bus métiers » ont sillonné le pays, à la rencontre des jeunes publics qui souhaitent s'informer sur les professions de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64882

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4954

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7586